

## COMMUNE DE MARPIRE

### Compte rendu du conseil municipal

En date du 15 janvier 2016

**Nombre de conseillers :** En exercice 15      Présents : 14

**Etaient présents :** FAUVEL Auguste – TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – LEJAS Frédéric - PAIN Jean-Yves – ASSELIN Marie-Christine – DENIS Geneviève – DELAUNAY Thierry – FAUCHEUX Ludivine – BEAUDUCEL Cécile – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – PINSARD Gisèle – SEVENO Hervé

**Absents excusés :** DAGUISE Laurent

**Secrétaire de séance :** Christelle HALLET

#### **Ordre du jour :**

- Devis concernant l'accessibilité
- Zone artisanale

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Route communale entre la D29 et D106
- Recensement
- Réunion de l'atelier d'Ys
- Elagage de la commune

#### **I : Devis concernant l'accessibilité**

Thérèse MOUSSU nous présente les devis pour l'accessibilité et l'aménagement des abords de la mairie qui seront financés à hauteur de 50% par le fonds de concours de Vitré Communauté.

- Aménagement des abords de la mairie : 32 792 €
- Réfection de l'ancien vestiaire : 15 074 €
- Complément travaux et accessibilité : 17 900 €

Le conseil municipal valide les devis proposés et les travaux seront probablement faits au printemps.

## **II : Zone artisanale**

Un géomètre a fait une proposition d'aménagement de la zone artisanale suite aux demandes d'achat de terrain qui ont été faites. La proposition suivante est présentée :

- Une surface de 1500 m<sup>2</sup>
- Une surface de 600 m<sup>2</sup>
- Une surface de 1250 m<sup>2</sup>
- Reste une surface qui intéresserait l'entreprise RIO derrière chez CI Composite
- Reste une accessibilité pour les parcelles 391 et 392 qui sont communales

Une évaluation des coûts d'aménagement de la zone et de viabilisation pour l'électricité, l'eau, téléphone de la zone artisanale ajouterait un prix de 28€ au prix du m<sup>2</sup> du terrain.

La réflexion se poursuit.

## **III : Route communale entre la D29 et D106**

Cette route, par arrêté municipal en date du 24 septembre 1993, a été interdite à la circulation sauf aux riverains et aux engins agricoles pour éviter que ces derniers passent dans le bourg. De plus, les contrevenants roulent à une vitesse excessive donc des contrôles seront effectués.

## **IV : Recensement**

Marie-Christine a participé à une formation avec Agnès et Annick. Les agents recenseurs vont commencer le 21 janvier.

## **V : Réunion de l'atelier d'Ys**

Jeudi 21 janvier à 20h00 pour le groupe de travail

## **VI : Elagage de la commune**

Une tronçonneuse a été achetée pour l'élagage des arbres de la commune.